

Date de convocation : 7 juin 2022

Date d'envoi : 7 juin 2022

Date d'affichage : 7 juin 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 24-2022
Du LUNDI 13 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 3 - BOUDON Alain à CHARRE Béatrice, FARJON Philippe à ROUX Philippe, COMPERE Philippe à CORTIAL Patrick.

Secrétaire de séance : LIOUTIER Pascale.

OBJET : Acquisition parcelle cadastrée section C n° 3010 – Quartier les Champs (DUCHAMP Aurore)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier concernant une cession à la commune de la parcelle cadastrée section C n° 3010 (issue de la parcelle cadastrée section C n° 2916), quartier les Champs (portion de l'emplacement réservé n° 17) d'une superficie de 49 m², appartenant à Mme DUCHAMP Aurore.

La division a été entérinée suite au document d'arpentage établi par GEO-SIAPP le 1^{er} avril dernier.

En contrepartie de cette cession, la Commune s'engage à construire un mur sur l'emprise de la cession.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n° 3010 (issue de la parcelle cadastrée section C n° 2916), quartier les Champs (portion de l'emplacement réservé n° 17) d'une superficie de 49 m², appartenant à Mme DUCHAMP Aurore, comme défini sur le plan présenté et selon les modalités mentionnées ci-dessus,
- Dit que tous les frais afférents seront à la charge de la commune,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de l'acte notarié et de tous les documents induits.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROUX



Acte exécutoire après transmission électronique
en Sous-Préfecture le 15/06/2022
et de sa publication le 15/06/2022
Identifiant unique n° 007-210702312-2022_06_13_24DE